

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 28 mai 2021

L'an 2021, le 28 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Guillaume LECARDONNEL, Patrice KNUCHEL, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, Elisabeth BOITET, David SAYER, Johann JAFFRELOT, Samantha BONICKI

Absents excusés	Hervé GUILLON-VERNE	procuration donnée à M. Loïc HANS
	Lydie HAMON	procuration donnée à Mme Simone MALVILLE
	Arlette LE BRETON-GUÉNÉGO	procuration donnée à M. Cyrille KERRAND

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 21 Mai 2021

Secrétaire de séance : Estelle TIDU

Ordre du Jour

- ✚ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2021
- ✚ Consultation « Le Domaine des Landes »
- ✚ Demande de terres à exploiter faite par Maxime Klostermann
- ✚ Rapport d'études CAUE
- ✚ Suite contrat Quentin Dumerval
- ✚ Marché mis en place par l'association des professionnels
- ✚ Organisation des Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Questions diverses

- ✚ Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions
- ✚ Point sur les travaux « La Locomotive »
- ✚ Bilan Ad'Ap
- ✚ Devis travaux pour mise en conformité de la garderie
- ✚ Travaux logements ancien Presbytère
- ✚ Bal et feu d'artifice du 17 juillet
- ✚ La Fête de la Pêche

✚ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 30 avril 2021 à l'unanimité des voix exprimées

📌 Consultation « Le Domaine des Landes »

Suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal « **Le Domaine des Landes** », le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre les préconisations de Géo Bretagne Sud chargé de la maîtrise d'œuvre et a retenu les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES HT
LoT N°1 – Terrassements – Voirie	COLAS France	182.749 €
Lot N° 2 – Réseau d'eaux pluviales	STPG	58.000 €
Lot N° 3 – Aménagements Paysagers	GOLFE BOIS CRÉATION	11.934 €

📌 Demande de terres à exploiter faite par Maxime Klostermann

Afin de produire ses propres céréales, dans le cadre de son projet de labellisation « Paysan-Boulangier », M. Klostermann a sollicité la mairie afin d'obtenir l'autorisation de cultiver des parcelles communales inexploitées actuellement.

Le Conseil Municipal estime ne pas avoir tous les éléments nécessaires pour étudier le dossier et propose à Madame le Maire d'inviter M. Klostermann au prochain Conseil Municipal prévu le 9 juillet.

📌 Rapport d'études CAUE

Madame le Maire présente le rapport d'études élaboré par le CAUE et commente l'analyse et les préconisations de l'organisme.

📌 Suite contrat Quentin Dumerval

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser le contrat de Quentin Dumerval agent technique. En effet, celui-ci est actuellement mis à disposition de la mairie par Néo56. Renseignements pris auprès de la Mission Locale de Vannes, Quentin Dumerval peut bénéficier d'un contrat CAE qui permettrait à la mairie d'obtenir des aides financières.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de proposer ce contrat à M. Dumerval.

📌 Marché mis en place par l'association des professionnels

L'association LarréAction, créée par les professionnels de Larré, ont sollicité la mairie pour la tenue d'un marché mensuel avec une fréquence bimensuelle en été sur le parking de la salle des Associations. Le marché se tiendra le 2^{ème} dimanche du mois toute l'année avec en plus le 4^{ème} dimanche pendant l'été.

Le Conseil Municipal valide la demande de l'association aux conditions suivantes :

- Signature d'une convention avec l'association LarréAction qui gèrera intégralement le marché
- Taxe d'occupation du domaine public : 50 € par jour de marché
- Les commerçants doivent venir avec le matériel nécessaire (tréteaux, étal ...)
- Un accès électrique sera mis à leur disposition (nécessité de contrôler la résistance)

📍 Organisation des Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Un planning de permanence est établi pour les membres des bureaux de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021.

Compte tenu des 2 scrutins simultanés, élections régionales et élections départementales, le bureau de vote sera transféré à la salle Agapanthe.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions**
Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Bretagne, la municipalité de Larré avait déposé un projet intitulé « Amélioration de notre cadre de vie en préservant notre environnement et la biodiversité en milieu urbain ». La Région vient de nous accorder une subvention d'un montant de : **16.780 €**
- **Point sur les travaux « La locomotive »**
La présence de tôles en fibro-ciment et d'une conduite sous la dalle qui a été démolie oblige la municipalité à signer un avenant avec la société DBS
- **Bilan Ad'Ap**
Madame le Maire présente au conseil municipal le bilan final de la convention Ad'Ap (Agenda Accessibilité Programmée), signée avec la DDTM pour des travaux d'accessibilité réalisés entre 2016 et 2019. Tous les travaux n'ayant pas été réalisés, ils sont programmés au 2^{ème} semestre 2021.
- **Travaux de mise en conformité de la Garderie**
Loïc Hans, conseiller municipal, présente les travaux nécessaires pour la mise en conformité de la Garderie, suite à la visite de la PMI.
Les travaux seront réalisés cet été avant la prochaine rentrée scolaire, des devis ont déjà été validés.
- **Travaux logements ancien presbytère**
Suite à la visite de la commission Travaux dans les logements, il a été prévu de remplacer les radiateurs et sèche-serviettes dans 4 logements. Mme le Maire a validé le devis de la société HALLIER ELEC pour un montant de 4.099,55 € HT.
- **Bal et feu d'artifice du 17 juillet**
Les bal et feu d'artifice ne pourront avoir lieu le 17 juillet comme cela était prévu. Cette annulation est due aux contraintes de sécurité exigées par la Préfecture pour le feu d'artifice et les mesures sanitaires liées à la crise COVID pour le bal.
- **La Fête de la Pêche le 5 juin**
Point sur l'organisation

Le prochain conseil municipal est fixé au : **Vendredi 9 Juillet 2021 à 20h00**